

Avis

Bulletin du logement

Le bulletin du logement publie des rapports de la Commission de recherche pour le logement ainsi que des textes d'intérêt général de l'Office fédéral du logement. La liste des publications peut être demandée à l'Office fédéral du logement, 3000 Berne 15, case postale 38.

Vient de paraître:

Volume 23

Personnes âgées et logements

Données de base, exigences minimales et recommandations
56 pages, n° de commande 725.023 f, prix: 8 francs

Volume 24

Déroulement de la planification d'une réhabilitation de quartier

Un guide de 96 pages, n° de commande 725.024 f, prix: 7 francs

Volume 26

Relevé des données pour la planification d'une réhabilitation de quartier

Petites et moyennes entreprises

96 pages, n° de commande 725.026 f, prix: 8 francs

Ces volumes peuvent être obtenus en français et en allemand.

Les commandes doivent être adressées à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.

(23)

Abonnement à la Feuille fédérale

Le prix de l'abonnement à la *Feuille fédérale* est de 107 francs par an, et de 62 francs pour six mois plus les frais de recouvrement, y compris l'envoi franco de port sur tout le territoire de la Suisse. L'abonnement part du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet.

La Feuille fédérale publie notamment: les messages et les rapports du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale, y compris les projets de lois et d'arrêtés fédéraux, les objets soumis au référendum, les circulaires ainsi que les publications des départements et d'autres administrations de la Confédération, etc.

La Feuille fédérale a comme annexes: le *Recueil des lois fédérales* (lois et ordonnances fédérales, arrêtés fédéraux, règlements, traités conclus avec l'étranger, etc.) et le résumé des délibérations de l'Assemblée fédérale.

On peut s'abonner à la Feuille fédérale complète ou bien seulement au Recueil des lois fédérales, directement auprès de Wyss Impressions et Editions SA, 3001 Berne (c.c.p. 30-3710). Les anciens abonnés qui ne refuseront pas le premier numéro de l'année seront considérés comme abonnés à nouveau.

Le prix de l'abonnement au *Recueil des lois fédérales* seul est de 57 francs par an ou de 34 francs pour six mois plus les frais de recouvrement. L'abonnement part du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet.

On peut se procurer ainsi, *tant que la provision n'en est pas épuisée*, le Recueil des lois fédérales, en faisant la demande à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.

Les réclamations relatives à l'expédition de la Feuille fédérale doivent être adressées immédiatement, en premier lieu aux bureaux de poste, en second lieu auprès de Wyss Impressions et Editions SA, 3001 Berne, et exceptionnellement à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.

1^{er} décembre 1982

Chancellerie fédérale

27149

[1]

Avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1983
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	17
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	03.05.1983
Date	
Data	
Seite	311-312
Page	
Pagina	
Ref. No	10 103 697

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.